Familles canadiennes par C. Tanguay.

Tanguay, Cyprien, 1819-1902.

[S.l. : s.n., 1882?]

http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059

www.hathitrust.org

Public Domain

http://www.hathitrust.org/access_use#pd

We have determined this work to be in the public domain, meaning that it is not subject to copyright. Users are free to copy, use, and redistribute the work in part or in whole. It is possible that current copyright holders, heirs or the estate of the authors of individual portions of the work, such as illustrations or photographs, assert copyrights over these portions. Depending on the nature of subsequent use that is made, additional rights may need to be obtained independently of anything we can address.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd

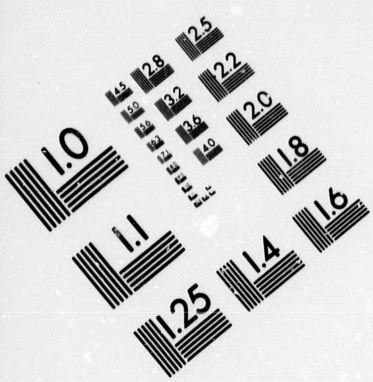

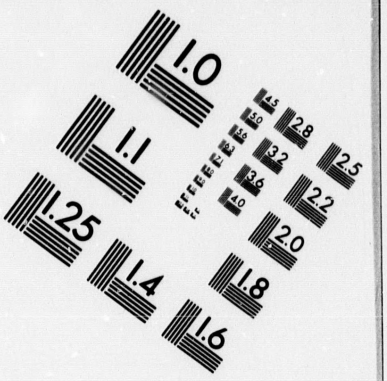

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

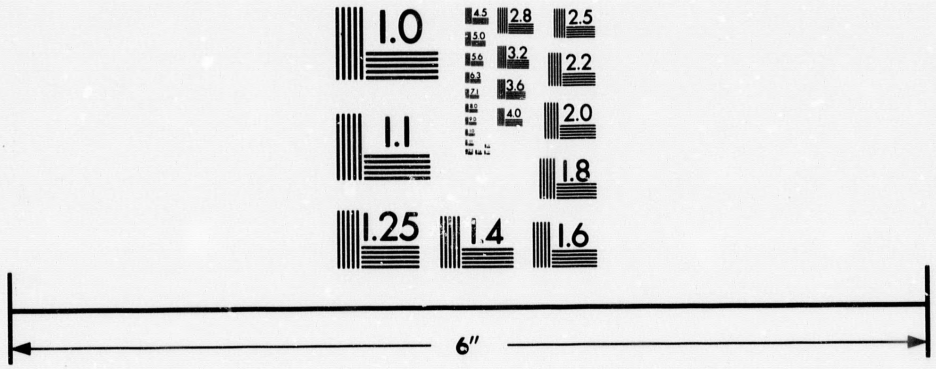

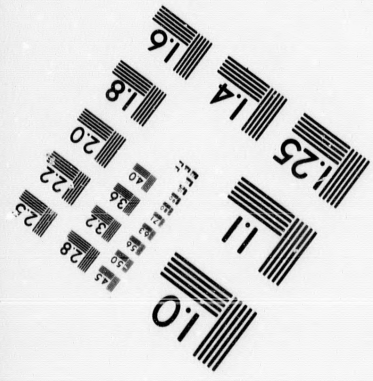

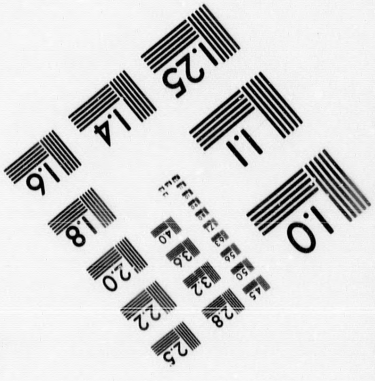

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Generated on 2017-12-28 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/ucl.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd

Digitized by
INTERNET ARCHIVE

Original from
UNIVERSITY OF ALBERTA

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Digitized by
INTERNET ARCHIVE

Original from
UNIVERSITY OF ALBERTA

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☑ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

☑ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : 39 - 46 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

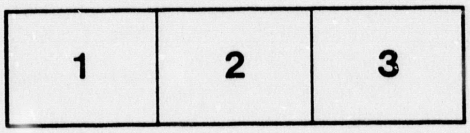

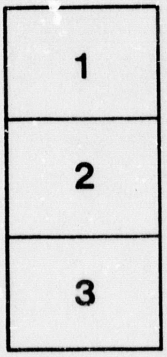

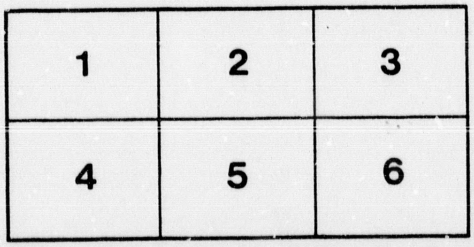

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Generated on 2017-12-28 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/ucl.ark:/13960/t67377059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

IV.—*Familles Canadiennes.*

Par C. TANGUAY.

(Lu 26 mai, 1882.)

I.—PROJETS D'ETABLISSEMENTS.

L'origine de la nation canadienne ne se perd pas dans la nuit des temps, puisqu'elle ne date que de trois siècles environ. Cependant, son histoire semblait être enveloppée de bien des ténèbres aux yeux d'un parti intéressé à l'humilier. L'origine du peuple canadien, disait-on, est très obscure et de très basse extraction ! Mais le jour s'est fait depuis, grâce à la persévérante énergie des archéologues français et canadiens, et nous sommes en mesure de prouver que la grande famille franco-canadienne peut à juste titre s'énorgueillir de son origine.

Bibliothèque, Le Séminaire de Québec 3, rue de l'Université, Québec 4, QUE.

Parcourons, dans ce but, les unes après les autres, toutes les tentatives d'établissement qui se firent avant l'arrivée de M. DeChamplain à Québec en 1608, et pour cela reportons-nous à l'année 1534 où nous voyons d'abord Jacques Cartier remonter le St. Laurent avec ses 61 compagnons.

Nous le voyons revenir, l'année suivante, avec 110 hommes, et hiverner à Québec, où il en perdit 25 de la maladie de terre.

Dans un troisième voyage qu'il fit en 1541, Jacques Cartier hivernait au Cap Rouge, où il se construisit un fort et des magasins; mais toute cette colonie retourna le printemps suivant avec Jacques Cartier, pour faire place à M. DeRoberval qui arrivait la même année avec une flotte portant 200 personnes, tant hommes que femmes.

C'est pour la première fois qu'il est fait mention de *femmes européennes* au Canada; mais comme cette petite colonie retourne aussi en France, il ne faut pas encore commencer là nos *origines des familles canadiennes.*

Le personnel de la tentative de colonie de Roberval n'était pas de premier choix, et fort heureusement pour le Canada, cet essai de colonisation ne réussit point. Au Fort du Cap Rouge, Roberval avait fait bonne justice de plusieurs de ces colons. Le nommé Michel Gaillon y avait été exécuté pour larcin, quelques-uns mis aux fers et enfermés au cachot, d'autres fouettés, quelques femmes même avaient eu à subir des chatiments publics.

En mentionnant ici le nom de Roberval, je remarque que nos historiens ont donné dans une erreur lorsqu'ils ont parlé de ses derniers moments. Charlevoix (1) nous dit que Roberval "fit un nouvel embarquement en 1549 avec son frère qui passait pour un des plus braves hommes de France, et qu'ils périrent dans ce voyage, avec tous ceux qui les accompagnaient."

Dans un manuscrit original que nous avons eu la bonne fortune de découvrir aux archives de la bibliothèque impériale en 1867, et qui renferme toute l'histoire de la Demoiselle Marguerite, nièce de Roberval, nous avons acquis la certitude que ce dernier n'avait pas péri en mer, mais qu'il avait été assassiné à Paris.

(1) Charlevoix, T. I, p. 22. Garneau, T. I, p. 27, ch. III.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain, http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Nous croyons devoir reproduire une partie de ce curieux document, qui constate un fait que nos historiens semblent avoir ignoré jusqu'à ce jour.

Roberval, y est-il dit, retournait en France avec tout son monde. Il eut à exercer la justice sur le vaisseau même, et un des passagers, et la nièce de Roberval, nommée demoiselle Marguerite, ainsi qu'une femme de Normandie, nommée Damienne, âgée de 60 ans, furent relégués sur une île, qui, dès lors, prit le nom d'*Ile de la Demoiselle*, et plus tard celui d'*Ile aux Démons*.

L'auteur de ce document avait recueilli de la bouche même de la demoiselle Marguerite les faits qu'il rapporte.

" Cette pauvre famille ainsi délaissée et abandonnée de toute compagnie du monde, s'occupa quelques temps à la chasse aux ours et sauvagines ; mais il arriva que bientost la mort du mari et celle de la vieille Damienne laissèrent la pauvre Marguerite absolument isolée sur cette grande île. Que faire ?

" La solitude donnoit grande force à l'établissement d'apparitions diaboliques. De hideux fantosmes lui apparurent. Pendant la vie de ses compagnons, elle avait pu chasser, mais dès qu'elle eût perdu leur présence, il ne fut plus question de vivre aux animaux terrestres, la portée de l'arquebuse ne pouvoit atteindre droit jusqu'à ces *éstouppés fantosmes*.

" Les bras, les mains, tout le corps demeuroit engourdi, la poudre n'avoit la force, étant charmée, de chasser hors du canon enfusté la balle, le boulet, la dragée ou la charge : quoi plus !!

" Cette pauvre désolée étoit assaillie et par dehors et par dedans, d'autant que journellement falloit qu'elle soutint les alarmes que lui donnoient les bestes rampantes parmi cette isle, qui, d'une fureur enragée, s'acharnoient sur elle, parce qu'elles la sentoient seule suffisante de leur résister, et digne d'être leur proie.

" Toutefois, dès qu'elles montraient tant soit peu le nez à son avantage, elle les fixait si à propos de prunes, que leur plus hatif étoit de se retirer. Demi-altérée et alangourie de travail, elle étoit réveillée par bien durs, puissants, rusés et hardis ennemies, sur lesquels le plomb ni ses armes ne pouvoient rien. Seulement la grâce du Tout-Puissant qui la maintint en un si long et si ennuyeux être, lui servit de targue, bouclier et armes, tant défensives qu'offensives, *ainsi que m'a raconté cette femme*, étant arrivée en France après avoir demeuré *deux ans, cinq mois* en ce lieu là, et venue en la ville de Neufron, pays de Périgord, lorsque j'y étois, où elle me fit un simple discours de la mésaventure de toutes ses fortunes passées.

" L'île est froide au possible, peuplée seulement de bois, pleine de divers animaux sauvages qui viennent de terre continente d'isle en isle, comme ils savent très bien faire ; entre autre elle étoit peuplée d'ours.

" La demoiselle me dit que c'étaient les animaux qui la tourmentaient le plus et qui tâchaient à la dévorer, elle et son enfant, que toutes les autres bêtes, et que pour un jour elle en tua *quatre*, puis se retirait peu à peu dans sa loge que son mari avait fait devant de mourir.

" Roberval leur avait laissé plusieurs vivres et autres commodités pour leur aider et subvenir à leurs nécessités, comme lui-même me dit *trois mois avant qu'il fut tué de nuit près St. Innocent à Paris*....."(1)

(1) Thevet, M. S. S., pp. 145 et 146.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Un autre projet d'établissement fut tenté par le marquis de la Roche, un demi siècle après celui de Roberval ; mais telle était l'idée qu'on se faisait alors du Canada, que le Marquis ne put trouver personne qui voulut le suivre, et qu'il fut réduit à recruter dans les prisons de l'Etat, des hommes condamnés à la mort ou aux galères, pour en faire les compagnons et les soutiens de ses travaux.

Ces misérables, au nombre de 50 à 60, sortirent avec plaisir de leurs cachots pour courir les aventures de la mer, et chercher dans un nouveau monde un sort qu'ils ne pouvaient croire pire que celui auquel ils échappaient.

C'est avec d'aussi tristes éléments de colonisation, que le courageux Marquis de la Roche osa donner l'ordre à Chédotel, pilote normand, de lever l'ancre. Ce pilote ne démentit point sa grande réputation ; il vint mouiller heureusement à l'île de Sable, distance de vingt-cinq lieues de la terre de Cap Breton. Elle était inhabitable, sans port, complètement improductive, et renfermait dans son étendue de dix lieues, un lac qui en avait lui même cinq.

Le marquis de la Roche fit descendre sur cette île la majeure partie des hommes qu'il avait tirés des prisons de France, leur laissa des vivres et des marchandises, et leur promit de les venir reprendre aussitôt qu'il aurait trouvé, aux côtes de l'Acadie, un lieu favorable pour s'y établir. Chédotel ayant ensuite levé l'ancre, alla reconnaître les côtes du continent le plus proche, qui sont celles de l'Acadie, et après y avoir recueilli toutes les connaissances qui semblaient nécessaires à une nouvelle et plus importante expédition, il appareilla, sur l'ordre du marquis, pour retourner en France. On avait l'intention de repasser par l'île de Sable, afin de reprendre les malheureux qu'on y avait déposés ; mais les vents contraires et les tempêtes empêchèrent le navire d'aborder une seconde fois à cette terre ingrate. Le Marquis de la Roche se décida, bien qu'à regret, à continuer sa route pour la France, se proposant de revenir très prochainement.

Il ne fut pas plutôt arrivé en France que le duc de Mercœur, qui était en pleine révolte contre le roi de Bretagne, le fit arrêter et emprisonner. Rendu quelque temps après à la liberté, il trouva encore des obstacles si invincibles à son entreprise, qu'il fut contraint de l'abandonner. Il en mourut de chagrin.

Cependant les 40 ou 50 malheureux habitans de l'île de Sable s'y fabriquèrent d'abord des barques avec quelques débris de vaisseaux espagnols ou portugais trouvés sur le rivage. Ils vécurent pendant quelque temps des bestiaux, bœufs et moutons qu'avait déposé sur cette île, bien des années auparavant, le baron de Léry, et qui s'y étaient multipliés.

Quand cette ressource leur manqua, le poisson devint leur unique nourriture, et les peaux de loups-marins leur habit.

Sept années s'écoulèrent avant que le roi Henri IV entendit parler de leur aventure. La France toute entière s'en étant émue, la cour du parlement de Rouen obligea, par un arrêt, le pilote Chédotel à les aller recueillir. Chédotel se rendit en conséquence à l'île de Sable, où il ne trouva plus que douze des infortunés qu'il ramena en France. "Ces malheureux," dit L'Escarbot (vol. II. p. 397), "s'étaient mutiné et coupé la gorge l'un à l'autre, tant que le nombre se raccourcit de jour en jour.

Tel fut le résultat de toutes ces expéditions et tentatives d'établissements au Canada.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

II.—Origine des Familles Canadiennes.

Ce n'est qu'après l'arrivée de Samuel de Champlain que nous commençons la longue série généalogique de la nation Canadienne. Oui, c'est à l'immortel fondateur de Québec que revient l'honneur de l'établissement des premières familles en Canada!

Et ces premières familles, quel généreux dévouement ne firent-elles pas paraître? Il ne faut que reporter un instant nos regards vers cette époque si féconde en faits héroïques, pour voir surgir les innombrables périls auxquels elles furent exposées: périls sur l'océan, périls sur une terre encore sauvage et inculte. Que l'imagination nous rappelle ensuite l'isolement, l'absence des parents, l'abandon de la patrie, joints à la crainte de subir la cruauté qu'exerçaient les nations barbares envers leurs captifs. Tel est le spectacle que nous offrent les premiers colons de la Nouvelle France.

C'est ainsi qu'une femme remarquable, Hélène Boullé, dans la fleur de l'âge, accompagnait, en 1620, son mari, l'illustre Champlain, pour partager avec lui une vie de sacrifices et de privations.

Les sauvages, à son arrivée, n'ayant jamais rien vu de si beau, la voulaient adorer comme une divinité. Ils admiraient son visage et ses habits, mais plus encore un petit miroir qu'elle portait à son côté ne pouvant comprendre comment toutes choses étaient, ce leur semblait, renfermées dans cette glace, et qu'ils se trouvassent tous pendus à la ceinture de cette dame.

Madame de Champlain ne fut pas longtemps sans entendre et parler passablement la langue des sauvages, et tout aussitôt elle enseigna la prière à leurs femmes et à leurs petits enfants.

C'est à bon droit que nous pouvons l'appeler la première institutrice de l'Amérique du nord. Elle coula ainsi quatre années de son existence dans la privation d'une foule de choses nécessaires à la vie. La disette des vivres et d'autres raisons plus puissantes encore la firent repasser en France, et après la mort de M. de Champlain (1635) elle se fit religieuse Ursuline à Meaux, sous le nom de Sœur Hélène de St. Augustin, et y mourut en 1654.

Les familles qui s'établirent les premières sur le promontoire de Québec, furent celles du vertueux Louis Hébert, du laborieux Guillaume Couillard, de l'intrépide marin Abraham Martin. Vinrent ensuite les familles Côté, Langlois, Nicolet, Giffard, Juchereau, Bourdon, Gravel, Guyon, Cloutier, Joliet et Caron.

De plusieurs de ces premiers colons descendent, entre autres, les vénérés Archevêques Plessis, Signaï, Baillargeon, Taschereau, Blanchet et Taché, et Sir George Etienne Cartier.*

---

* L'auteur du *Dictionnaire Généalogique* présentait, il y a quelques années, à Sir Georges, alors ministre de la milice, l'arbre généalogique de ses ancêtres, accompagnée de l'envoi suivant :—

I.

Descendre pas à pas la source de la vie,
La voir se partager en fécondants ruisseaux:
C'est le spectacle aimé qu'à mon âme ravie,
Offrent mes incessants travaux.

II.

Je vois Jacques Cartier, sous l'aile de la gloire,
Vers tes bords, mon Pays, noblement accourir,
Et déjà me montrer par avance, en l'histoire,
Georges, qui les fera fleurir.

III.

Je vois Noel Langlois,† debout sur le grand fleuve,
Dirigeant d'un œil sûr la barque vers le bord,
Et l'un de ses enfants, sur les flots de l'épreuve,
Conduit nos Canadas au Port.

† Premier pilote du St. Laurent, un des ancêtres de Sir Georges Etienne Cartier, des Archevêques Plessis, Signaï et Baillargeon.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Aux Trois-Rivières se groupaient les familles Pepin, Boucher, Godfroy, Trotier, et Jutras, qui comptent parmi leurs descendants l'Hon. Ministre des Travaux Publics, les familles DeBoucherville, de Niverville, de Montizambert, de la Bruyère, etc., et aussi celles des Beaubien, Désaulniers, Crevier.

A Montréal se fixaient les Dumay, Mousnier, Baudry, Desroches, Fleury, Lemoyne, LeBer, Migeon-de-la-Gauchetière, Gautier et Viger, tous ancêtres de familles distinguées de Montréal.

Ici se présente une question bien importante au point de vue de nos origines. Pendant grand nombre d'années le chiffre des femmes arrivées au Canada n'était qu'une très petite fraction de l'immigration des colons. Le régiment de Carignan, à lui seul, avait ajouté près de 1500 hommes à la population canadienne. Ces jeunes soldats licenciés, et qui se firent agriculteurs, durent-ils s'allier aux femmes indigènes, et devons nous compter ces dernières pour nos aïeules ? Quelques colons épousèrent en effet de jeunes filles indigènes ; mais l'éducation que la plupart d'entre elles avaient reçue dans les communautés des Ursulines et de l'Hotel-Dieu les avait tout-à-fait policées. Nous pouvons citer plusieurs familles des plus respectables du Canada qui comptent parmi leurs ancêtres des fils de la forêt, et qui doivent s'en estimer heureuses.

Entre autres se trouve la famille de feu le commandeur Jacques Viger, dont une ancêtre était la fille du brave *Arontio*, un des premiers néophytes hurons de la bourgade de l'Immaculée Conception, disciple du Père de Brebeuf et martyr de la Foi.

Il ne faut cependant regarder ces alliances que comme de rares exceptions.

Les mémoires de cette époque nous montrent quelle sollicitude les ecclésiastiques et les communautés religieuses, qui s'intéressaient à la colonie nouvelle, apportèrent au choix et à l'envoi des jeunes personnes destinées à épouser les colons de la Nouvelle France.

En effet les officiers des régiments licenciés, ayant obtenus des seigneuries en concession y établirent la plupart des jeunes soldats de leurs régiments. C'est ainsi que se formèrent les seigneuries de M.M. de Sorel, de Contrecœur, de Chambly, de St. Ours, de Berthier, de Chateauguay et autres.

Comme il fallait des compagnes à ces valeureux défenseurs de leur nouvelle patrie et que le nombre des jeunes personnes du pays était encore très-limité, il fallut recourir à l'immigration de filles de France.

Dès l'année 1653, la vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice de la communauté de la Congrégation Notre-Dame, à Montréal, conduisait au Canada, quelques jeunes françaises qu'elle avait choisies avec un soin tout particulier pour la colonie. En 1658, elle prenait encore sous sa garde cinquante filles pieuses, envoyées en partie aux frais de la maison de St. Sulpice de Paris.

Dans chacune des années 1666, 1667 et 1669, le nombre de ces jeunes filles venues de France s'élevait à 150.

Dans l'année 1670 on en porta le chiffre à 165, et l'intendant Talon, dans sa lettre du 10 novembre 1670, dit: "Qu'il est arrivée cette année 165 filles de Normandie, et que trente seulement restent à marier.....

IV.

Je vois trois saints Prélats dont la douce auréole,
Aux feux du sanctuaire emprunte son éclat:
Georges saura chérir, instruit à son école,
La Religion dans l'Etat.

V.

Et puis, je vois jaillir en des sources nouvelles,
D'autres ruisseaux couvrant le pays tout entier,
Toutes je les suivrai; mais entre les plus belles
Est la tienne, Georges Cartier.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

"Je les ai réparties dans des familles respectables jusqu'à ce que ceux qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir.....

"Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât 150 à 200 pour l'an prochain.

"Il faudrait aussi recommander fortement que l'on choisit des filles fortes afin de pouvoir travailler dans ce pays, et afin qu'elles eussent de l'aptitude à quelqu'ouvrage manuel."

Ces filles qu'on appelait "les filles du Roi" étaient de jeunes personnes tombées orphelines en bas âge et qui étaient élevées aux frais du Roi à l'hopital général de Paris. C'était de cet établissement que l'on dirigeait des envois au Canada ; malheureusement elles étaient élevées trop délicatement pour le climat et les travaux du Canada, ce qui fit que Colbert, cette année 1670, pria l'Archevêque de Rouen (Mgr. de Harley) de faire choisir par les curés de 30 à 40 paroisses des environs de cette ville, une ou deux jeunes filles en chaque paroisse, pour les envoyer au Canada.

Le convoi de 150 filles, en 1671, fut le dernier, car les naissances étaient déjà assez élevées pour répondre aux besoins de la colonie. En conséquence, Talon manda que près de 100 jeunes filles natives du Canada pourront se marier l'année suivante.

Toutes ces jeunes personnes, à leur arrivée à Québec, étaient de suite placées dans les communautés des Ursulines et de l'Hotel-Dieu.

Les jeunes colons à leur tour, après avoir terminé les travaux de culture, se rendaient dans la même ville et choisissaient leur compagne, et pendant plusieurs mois, les mariages se célébraient en grand nombre.

Aussi l'on remarque que les Registres de l'Etat des personnes qui ne comptaient que cinq à six mariages de janvier à juin, en renfermaient plus de cent pour le reste de l'année.

Le chiffre des naissances peu considérable dans la première période de notre histoire, augmente graduellement et devient même très important.

Le nombre d'enfants dans la famille atteignait ordinairement dix, et plusieurs fois dépassait de beaucoup ce chiffre.

Dès qu'une fille avait accompli ses treize ans d'âge, elle devait contracter mariage, et le gouvernement favorisait tout particulièrement ces alliances en dotant la jeune mariée.

D'un autre côté, le jeune homme marié avait sans cesse à lutter contre les dangers de la guerre. Il avait à défendre sa famille et ses foyers contre l'invasion des farouches Iroquois et, le plus souvent, il payait de sa vie le courage qu'il avait déployé dans ses expéditions guerrières.

Ces circonstances malheureuses, jointes aux accidents dans les forêts, aux naufrages sur les rivières, aux épidémies multipliées, peuvent de suite expliquer le fait bien remarquable que nous rencontrons, c'est qu'un grand nombre de jeunes femmes veuves sont en troisième noces dans l'âge de 26 à 30 ans, et se remarient pour une quatrième fois.

Les mortalités dans ces époques avaient surtout pour cause les attaques réitérées des sauvages. Il suffit de mentionner les massacres de Lachine, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de la Rivière St. François, de l'Ile d'Orléans, et surtout le combat du Long Sault.

Ce combat du Long Sault, qui sans contredit peut passer pour le plus héroïque fait d'armes de toute notre histoire, est peut-être aussi un des moins célébrés par nos poëtes.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/ucl.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

III.—Dollard et ses Compagnons.

C'est en 1660 qu'un jeune homme, Dollard des Ormeaux se met à la tête de seize compagnons d'armes, et forme avec eux le généreux dessein d'aller à la rencontre d'un grand parti d'Iroquois, qui devait bientôt fondre sur Montréal, Trois-Rivières et Québec. Avant d'aller affronter courageusement la mort, tous ces jeunes braves s'approchent religieusement des sacrements, et en présence des Saints Autels s'engagent par un serment solennel à ne demander et à n'accepter aucun quartier, et à combattre jusqu'à leur dernier souffle de vie.

Trois cents Iroquois descendaient alors la rivière des Outaouais, pour rejoindre un autre parti de cinq cents aux îles du Richelieu, et fondre tous ensemble sur les Trois-Rivières et sur Québec.

Dollard les rencontre au pied du Long Sault, sur la rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues au-dessus de l'Ile de Montreal. (*a*) Il y cantonne sa petite troupe, et y engage le combat contre ces trois cents ennemis, fortifiés par l'arrivée soudaine des cinq cents autres Iroquois du Richelieu. Ainsi assiégés par huit cents ennemis, les dix-sept braves Français se battent comme des lions, se défendent à coup de pistolet et d'épée, avec une ardeur de courage et d'intrépidité qui étonne ces barbares.

Il était cependant impossible qu'un si petit nombre de braves pût longtemps résister, et c'était une nécessité pour eux de tomber enfin au milieu d'un si affreux carnage. Après huit jours de résistance le brave Dollard reçu le coup mortel, mais la mort de ce héros, loin d'ébranler le courage de ses compagnons, sembla les avoir rendus plus audacieux et plus intrépides. Chacun d'eux enviait une mort si glorieuse, lorsque les Iroquois, renversant la porte du fort, y entrent en foule, et voient fondre sur eux le petit nombre de Français qui restaient encore. L'épée d'une main, le couteau de l'autre, ces braves jeunes gens frappent de toutes parts avec une telle ardeur que l'ennemi perdit jusqu'à la pensée de faire des prisonniers, [illegible] se défaire au plus vite de ce petit nombre de combattants qui en mourant les mena- [illegible] une destruction générale, s'ils ne se hâtaient de les exterminer.

[illegible] de cette résistance, les Iroquois se retirèrent au plus tôt, et toute la colonie [illegible]

[illegible] ons retrouvé, dans les minutes du greffe de Montréal, le testament de la plupart [illegible], passé le 16 avril 1660. Une clause entre autres se lit comme suit :

"Désirant aller en parti de guerre avec le Sieur Dollard, pour courir sur les Iroquois, et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue, en cas de mort, un héritier universel de tous mes biens, à la charge de faire célébrer, dans la paroisse de Ville-Marie, quatre grand'messes et d'autres pour le repos de mon âme."

Recueillons avec respect et conservons avec amour les noms de ces héros canadiens :

Compagnons de Dollard des Ormeaux.

Jacques Brassier	âgé de	25	ans
Jean Tavernier *dit* La Hochetière	"	28	"
Nicolas Tillemont	"	25	"
Laurent Hébert *dit* Larivière	"	27	"
Alonie DeLestres	"	31	"

(*a*) Aujourd'hui Carillon.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t67377059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Nicolas Josselin	âgé de	25 ans
Robert Jurée	"	24 "
Jacques Boisseau	"	23 "
Louis Martin	"	21 "
Christophe Augier *dit* Desjardins	"	26 "
Etienne Robin *dit* Desforges	"	27 "
Jean Valets	"	27 "
Etienne Doussin, Sieur de Ste. Cécise	"	30 "
Jean Lecompte	"	26 "
Simon Guenet	"	25 "
François Cusson *dit* Pilote	"	24 "

Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Juillet avaient péri dès le début de l'expédition, le 19 avril 1660.

La courte esquisse que nous venons de donner sur les projets d'établissement, sur l'origine et la formation des premières familles canadiennes, et sur les luttes qu'elles eurent à soutenir n'est qu'une page bien faible de l'histoire si émouvante de la vie de sacrifice, du dévouement, de la foi vive et éclairée de ces premiers colons. Elle a de tout temps fait l'admiration de nos historiens, elle devra aussi faire la nôtre, et, plus encore, nous porter à chérir et à vénérer la mémoire de nos dignes ancêtres.

Nous leur sommes redevables, tout à la fois, du nom qu'il nous ont transmis, des vertus sociales et religieuses dont ils nous ont laissé de si beaux et de si nombreux exemples, et du patriotisme, que, dans les circonstances les plus difficiles, ils ont porté au plus haut degré.

Voulons-nous leur montrer notre respect, notre gratitude, faisons en sorte que notre nom obtienne l'estime de nos semblables et notre propre estime, et puisque notre nom c'est nous-même, que ce nom mérite encore dans les âges futurs le respect de nos arrière-neveux.

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by INTERNET ARCHIVE
Original from UNIVERSITY OF ALBERTA

Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/aeu.ark:/13960/t6737z059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd
Digitized by
INTERNET ARCHIVE
Original from
UNIVERSITY OF ALBERTA

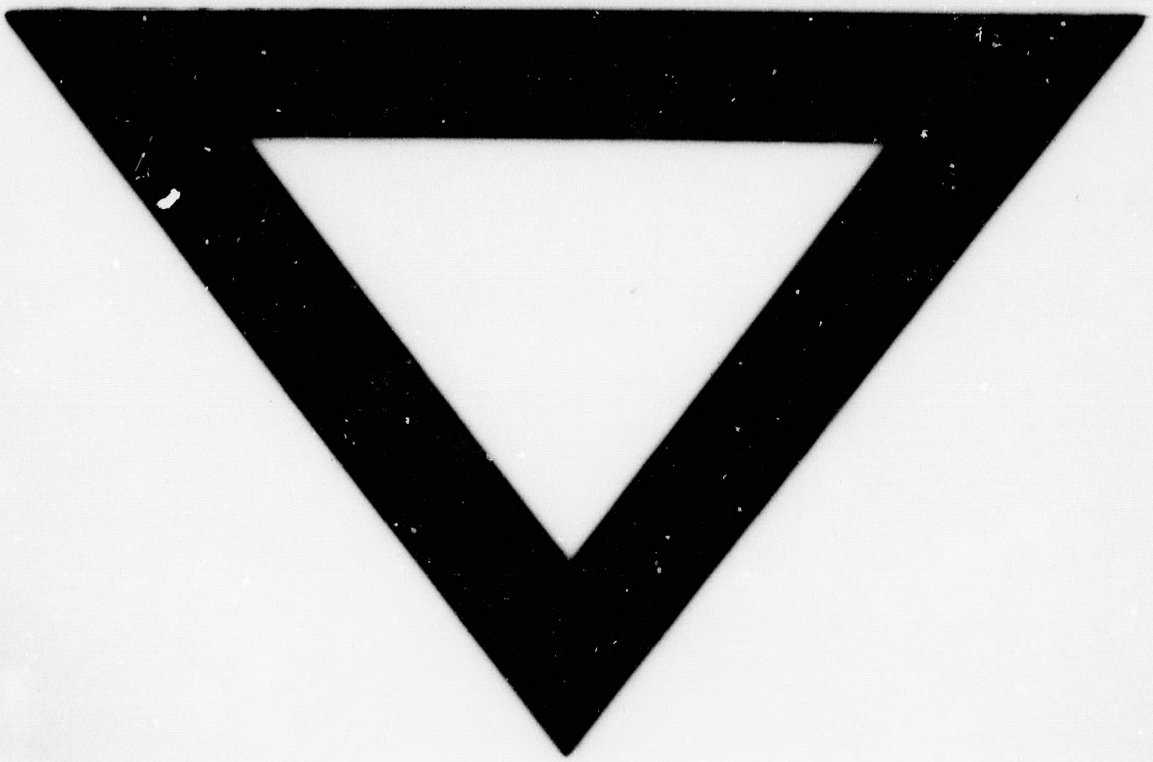

Digitized by
INTERNET ARCHIVE
Original from
UNIVERSITY OF ALBERTA
Generated on 2017-12-29 12:28 GMT / http://hdl.handle.net/2027/ucl.ark:/13960/t67377059
Public Domain / http://www.hathitrust.org/access_use#pd